

Metz, le 16 janvier 2025,

Lutte contre la prostitution des mineurs : 1 premier bilan après 1 an d'actions

La lutte contre la prostitution des mineurs est une priorité pour le Département de la Moselle et la justice. Ainsi, une convention entre le Département, la Direction interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et la Cour d'appel de Metz a été signée le 19 décembre 2023, visant à intensifier les actions de prévention, de protection et d'accompagnement des mineurs en situation de prostitution ou risque avéré.

Cette convention a permis la création d'un comité de suivi trimestriel afin d'examiner la situation de chaque mineur concerné, ainsi que la mise en place d'une commission prostitution des mineurs chargée d'établir un bilan et de proposer des améliorations.

Ce dispositif innovant et adapté vise à identifier, accompagner et protéger les jeunes en situation de prostitution afin de leur offrir un avenir plus sûr et serein.

Après un an, les signataires, dont le Procureur Général et le Président de la Cour d'Appel, se sont réunis ce jeudi 16 janvier pour dresser un premier bilan.

La montée du phénomène prostitutionnel chez les mineurs en France est observée par l'ensemble des acteurs en lien avec des adolescents. C'est pourquoi le Département a déployé plusieurs actions à destination des professionnels, des adolescents et des familles pour mieux prévenir, repérer et accompagner les mineurs victimes de prostitution en Moselle :

Mise en place de 6 sessions de 2 jours de formation pluri-institutionnelle animées par le Mouvement du Nid (comportant 130 professionnels formés).

Co-organisation d'un colloque le 28 mai 2024 avec le Mouvement du Nid, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et Inform'elles sur la prostitution des mineurs, destiné aux professionnels du Département et des institutions partenaires.

250 participants

Communication régulière sur le Comité de suivi des mineurs en situation de prostitution ou en risque avéré et de l'obligation de signaler.

■ COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le comité de suivi permet de mettre en commun les faisceaux d'indicateurs de risque d'entrée dans la prostitution.

- **Le 25 janvier 2024 :** magistrats en charge des mineurs (siège et parquet), professionnels de l'ASE, de la CRIP, de la PJJ, membre de l'association Le Mouvement du Nid et représentant de l'Agence Régionale de Santé étaient présents. La Police et la gendarmerie ont également rejoint ce comité. 10 situations d'adolescentes ont été abordées.
- **Le 11 avril 2024 :** 13 situations supplémentaires ont été signalées, soit 23 adolescentes suivies âgées de 13 à 17 ans ; 7 mineures étaient âgées de 14 ans.
- **Le 5 septembre 2024 :** 6 nouvelles situations ont été signalées, amenant le nombre de mineurs suivis à 29.

5 nouvelles situations ont été signalées, portant le nombre total de mineurs victimes de prostitution à 34 depuis le 1er janvier 2025.

Ces chiffres montrent l'ampleur d'un phénomène souvent invisible, mais réel et confirment l'importance d'une action concertée et proactive.

Un profil a pu être établi :



Les travaux menés permettent de définir des pistes de travail en 2025 :

- **Informier** tous les professionnels en contact avec des mineurs sur l'obligation de signalement issue de la loi n°2002-305 du 4 mars 2002 (tout mineur en situation de prostitution est réputé en danger) ;
- **Communiquer** sur « l'information partagée » qui permet d'échanger des informations entre professionnels sans enfreindre le secret professionnel en référence aux articles 226-14 du code pénal et L. 226-2-2 du code de l'action sociale et des familles ;
- Obtenir plus systématiquement une enquête pénale en recherchant des infractions périphériques à la prostitution pour favoriser des poursuites efficientes (provocation à la consommation de stupéfiants ou d'alcool ou soustraction d'enfants des mains de la personne chargée de sa garde) ;
- **Développer des campagnes d'information** et de prévention dans tous les lieux fréquentés par des adolescents.

À plus long terme, l'habilitation d'une structure spécifiquement dédiée aux adolescents concernés avec une offre de soins et dans un lieu isolé pourrait être mise à disposition. Le dispositif Mousqueton répond en partie à la problématique dans sa mission d'accompagnement des mineurs sur leurs lieux d'errance. Aussi, son cahier des charges va être retravaillé pour mieux prendre en compte le suivi des mineurs en situation de prostitution.

La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a donné pour mission à la fondation Droit d'Enfance d'établir une cartographie et un maillage territorial des acteurs de la société civile soutenant et accompagnant les mineurs en situation de prostitution, leurs proches et les professionnels. Ce projet intitulé « PARÉ » (Piloter et Animer un Réseau d'acteurs) a notamment pour objectif de rendre visible les actions menées et ressources produites et contribuer à une meilleure identification des acteurs ressources sur le territoire et constituer un réseau de professionnels. Le Département de la Moselle assume donc pleinement son rôle en matière de lutte contre la prostitution des mineurs.

Enfin, le quatrième axe de la stratégie nationale contre l'exploitation sexuelle des mineurs prévoit l'élargissement de la commission préfectorale de lutte contre la prostitution à la problématique des mineurs en situation de prostitution. Le parcours de sortie de la prostitution s'inscrit dans cette politique de lutte contre les violences faites aux femmes. En Moselle, le choix a été fait de laisser le suivi des mineurs comme prévu dans la convention, avec des échanges réguliers entre les deux instances.

Une mobilisation collective et assumée :

Le département de la Moselle en collaboration avec ses partenaires institutionnels et associatifs, assume pleinement son rôle de protection des mineurs. Il agit avec détermination pour :

- **Prévenir** en sensibilisant les jeunes, les familles et les professionnelles aux risques de la prostitution.
- **Repérer** les situations à risque grâce à un travail de proximité et une vigilance accrue des acteurs de terrain.
- **Accompagner** les jeunes victimes en leur offrant un suivi personnalisé sur les plans sociaux, éducatifs, et psychologique.
- **Un engagement durable** : ce premier bilan témoignage de la volonté du Département de la Moselle et de ses partenaires de pérenniser et d'amplifier les actions sur ce sujet sensible. La lutte contre la prostitution des mineurs est un combat de longue haleine qui nécessite des moyens humains, financiers et stratégiques à la hauteur des enjeux.
- **Un appel à la mobilisation générale** : le Département de la Moselle et ses partenaires appellent l'ensemble des acteurs (collectivités, institutions, associations, et citoyens) à se mobiliser pour renforcer ce travail collectif. La protection de l'enfance est une priorité absolue qui exige un engagement sans faille de tous.